



**NO STRUGGLE, NO VICTORY!
PAS DE VICTOIRE SANS LUTTE!**
MAY 13-17 MAI • TORONTO ONTARIO

PLAN D'ACTION

Modifié suite au Congrès national de 2019

Juin 2019

PLAN D'ACTION

« **Cela semble toujours impossible, jusqu'à ce qu'on le fasse** » est une citation largement attribuée à Nelson Mandela. En fait, la citation, ou une version modifiée de celle-ci, semble remonter à plus de 2 000 ans et elle sert depuis d'inspiration à la lutte pour un avenir meilleur.

Le message est clair. Les obstacles qui se dressent sur notre chemin ne sont pas insurmontables. De manière intentionnelle ou non, le STTP souscrit à ce principe depuis près de 60 ans. Les changements et les victoires ne surviennent pas de manière spontanée. Il faut beaucoup de discussions, de recherche, de planification, de préparation et de travail acharné. Tournées vers l'avenir, les personnes qui assument un leadership savent que, pour améliorer la vie au travail et parvenir à un monde meilleur, le changement est une constante qui exige des initiatives positives.

Pour le STTP, l'avenir commence par les membres. Ces derniers n'ont jamais hésité à passer à l'action pour appuyer les objectifs du Syndicat. Le STTP reconnaît aussi la portée du soutien communautaire, grâce auquel il est parvenu, au cours du dernier mandat, à maintenir la livraison à domicile. Il est également témoin du vaste appui qu'obtient la campagne *Vers des collectivités durables* et ses propositions de lutte aux changements climatiques axées sur l'infrastructure postale. Des centaines de collectivités et des milliers de militantes et militants et de chefs de file communautaires réclament sans tarder la mise en place d'une banque postale.

Après plus de vingt ans de planification et de travail assidu, nous avons aussi fait un pas de géant en matière d'équité et d'égalité pour les femmes.

Les problèmes sont réels. Nos solutions sont solides. Que ce soit dans la rue, dans les lieux de travail ou dans les collectivités, il est temps d'agir pour parvenir à des résultats. Le présent plan d'action esquisse les grandes lignes d'un programme destiné à renforcer le STTP, à mobiliser les membres et à dynamiser et à verdir les collectivités.

Négociations : le droit à la libre négociation collective

Objectif : Parvenir, sans ingérence du gouvernement, à des conventions collectives négociées.

- Dans le cadre des négociations de l'unité des factrices et facteurs ruraux et suburbains (FFRS), de l'unité de l'exploitation postale urbaine et des unités du secteur privé, mettre sur pied une campagne de soutien efficace et l'appliquer dans les lieux de travail et les collectivités.
- Par l'entremise des centrales syndicales et d'autres syndicats, envoyer un message unifié aux gouvernements, des palier fédéral et provincial, indiquant que toute ingérence dans les négociations se heurtera à de la résistance.

PLAN D'ACTION

- Exiger que des sanctions pécuniaires soient imposées aux employeurs qui privent les travailleurs et travailleuses du droit à la libre négociation collective, et faire campagne à cet effet.
- Au besoin, fournir aux sections locales de la formation sur les changements en milieu de travail entre les négociations de la convention collective.
- Au besoin, fournir des ressources et mettre sur pied des campagnes de soutien à l'intention des régions et des sections locales qui participent aux négociations d'une unité de négociation du secteur privé.
- Renseigner les membres et les militantes et militantes sur nos revendications et offrir aux déléguées et délégués syndicaux de la formation sur la mobilisation au travail concernant nos revendications.
- Mener des campagnes d'information sur les enjeux de négociation.
- Fournir à nos alliés des mises à jour régulières sur les négociations et les changements ayant de l'importance pour les collectivités dans lesquelles nos membres vivent et travaillent.
- Obtenir des appuis pour faire de la violence familiale un enjeu en milieu de travail.
- Mettre en œuvre la mobilisation communautaire à l'intention des sections locales.
- Mettre en œuvre une stratégie de communication avec les membres, dont des visites dans les lieux de travail et des discussions avec les dirigeantes et dirigeants du Syndicat.
- Examiner et actualiser les communications sur les négociations envoyées directement aux membres.
- Tenir, en région, des séances de stratégie avec les sections locales en vue de renforcer notre capacité à mettre en place différents types de mesures destinées à contrer l'ingérence dans les négociations.

Service postal public : renforcer les collectivités

Objectif : Diversifier les services postaux qui génèrent de nouveaux revenus et qui créent des emplois

- Poursuivre la campagne visant la création d'une banque postale nationale.
- Élaborer des projets de prestation de services à l'intention des personnes à mobilité réduite pouvant difficilement sortir de chez elles ou de leur collectivité.

PLAN D'ACTION

- Travailler en collaboration avec des organismes communautaires et nationaux à instaurer des programmes qui permettent aux personnes âgées ou ayant des incapacités de vivre chez elles le plus longtemps possible.
- Accroître les heures et les jours d'ouverture des bureaux de poste conformément aux conventions collectives en vue d'améliorer les services et de faciliter la mise en place du concept de carrefour communautaire.
- Participer à des réunions et à des conférences internationales sur la poste et la logistique pour se tenir au courant des possibilités d'amélioration des services en constatant ce qui se passe ailleurs dans le monde dans le service postal et d'autres domaines.
- Faire en sorte que les évolutions technologiques applicables aux opérations de traitement du courrier donnent lieu à des possibilités d'emploi accrues.
- Faire campagne pour que le service postal public serve de prestataire central pour tous les types de services de courrier.

Objectif : Mettre en œuvre dans le service postal public des projets visant à réduire les répercussions négatives sur l'environnement.

- Se servir des dispositions de l'annexe « T » de la convention collective de l'unité urbaine pour effectuer des recherches et préparer des propositions détaillées visant à réduire les répercussions négatives des activités du service postal canadien.
- Mener une campagne publique pour appuyer les initiatives écologiques en misant notamment sur le soutien des municipalités reçu à ce jour.
- Solliciter l'appui de la population et l'inviter à participer dès maintenant à des actions en faveur de l'environnement.
- Prévoir la création de nouveaux emplois pour l'entretien des véhicules et de l'équipement afin de réduire leur impact environnemental.
- Travailler avec les milieux universitaires et environnementaux à des initiatives qui ne se limitent pas seulement au service postal.
- Participer à des conférences et à des organisations qui s'intéressent aux répercussions des changements climatiques et aux solutions visant à stopper et à corriger les dommages causés à la planète.
- Veiller à ce que les propositions adoptées fassent état d'une transition équitable vers des emplois décents.
- Mener une analyse environnementale approfondie des activités du Syndicat à l'échelle locale, régionale et nationale, et faire en sorte que les changements structurels comprennent un examen de leur incidence sur l'environnement.

PLAN D'ACTION

Objectif : Mobiliser et syndiquer les travailleurs et travailleuses

- Continuer à syndiquer les travailleurs des secteurs de la poste, des messageries, de l'entreposage et de la logistique et des autres secteurs où nous représentons déjà des travailleuses et travailleurs.
- Évaluer d'autres possibilités de créer de nouvelles unités de négociation.
- Maintenir, s'il y a lieu, la stratégie de syndicalisation à long terme adoptée au cours du dernier mandat.
- Évaluer la mise sur pied de centres de syndicalisation à divers endroits où se tiennent des campagnes de syndicalisation.
- Offrir aux organisatrices et organisateurs de la formation en même temps que se déroulent des campagnes de syndicalisation pour qu'ils puissent retenir et mettre en pratique les nouvelles connaissances acquises.
- Offrir une formation continue sur la syndicalisation et les exigences des commissions du travail.

Objectif : Créer des campagnes efficaces

- Poursuivre nos campagnes en y apportant les ajustements requis.
- Mettre sur pied une campagne pour défendre le droit à la libre négociation collective et y faire participer les membres.
- Faire en sorte que les propositions du STTP visant l'expansion des services offerts par le service postal public soient mises en relief dans certaines circonscriptions cibles pendant la campagne électorale fédérale de 2019.
- Fournir aux membres un examen de la position des candidats et candidates sur les enjeux du domaine postal.
- Mettre sur pied un système pour recueillir les coordonnées des alliés et alliées à partir de tous les modes de communication avec le public.
- Allouer des ressources suffisantes aux campagnes. S'il faut y allouer des ressources supplémentaires, tenir compte dans les nominations de l'égalité entre les sexes et de la diversité. Comme toujours, les postes des unités de négociation du personnel sont ouverts à tous les candidats et candidates ayant les compétences requises, y compris les membres du STTP.
- Veiller à ce que les dirigeantes et dirigeants puissent relayer la position du Syndicat dans les deux langues officielles.
- Confier la responsabilité de la mise en œuvre et de la coordination d'une campagne à une dirigeante ou à un dirigeant du palier national ou régional.

PLAN D'ACTION

Objectif : Veiller à ce que les femmes aient la possibilité de participer aux activités du STTP, du mouvement syndical et des collectivités sans subir de harcèlement et d'intimidation et sans faire l'objet de mesures et de processus discriminatoires.

- Élargir les discussions sur les obstacles et les mesures qui nuisent aux consœurs du STTP pour tenir compte de tous les paliers du Syndicat et des lieux de travail.
- Vérifier si les plaintes de harcèlement et d'intimidation sont signalées et, si ce n'est pas le cas, examiner les raisons pour lesquelles elles ne le sont pas.
- Recommander des solutions au palier approprié du Syndicat et suivre l'état d'avancement des solutions.
- Veiller à ce que le Comité national des femmes fasse rapport sur la mise en œuvre des recommandations aux réunions subséquentes du Conseil exécutif national.
- S'attaquer au problème de la violence faite aux femmes dans les collectivités.
- Soutenir les organismes dans leur lutte pour la défense des droits des femmes.
- Collaborer avec les groupes de femmes autochtones pour lutter contre le taux élevé de violence que vivent les femmes autochtones.

Objectif : Veiller à ce que les membres des groupes revendiquant l'équité aient la possibilité de participer aux activités du STTP, du mouvement syndical et des collectivités sans subir de harcèlement et d'intimidation et sans faire l'objet de mesures et de processus discriminatoires.

- Élargir les discussions sur les obstacles et les processus qui nuisent aux membres des groupes revendiquant l'équité pour tenir compte de tous les paliers du Syndicat et des lieux de travail.
- Confier au STTP, par l'entremise du Comité national des droits de la personne, la tâche de préparer une analyse des obstacles auxquels font face les membres des groupes revendiquant l'équité dans la structure du STTP et de présenter un rapport comprenant des recommandations, qui sera distribué à tous les paliers et à tous les comités du Syndicat, et ce, dans les douze mois suivant le congrès national de 2019.
- Recommander des solutions au palier approprié du Syndicat et suivre l'état d'avancement des solutions.
- Veiller à ce que le Comité national des droits de la personne fasse rapport sur la mise en œuvre des recommandations aux réunions subséquentes du Conseil exécutif national.
- Soutenir les organismes qui défendent les droits des groupes revendiquant l'équité.

PLAN D'ACTION

- Poursuivre nos efforts pour favoriser l'embauche de travailleurs et travailleuses autochtones et, à cette fin, accroître la pression sur Postes Canada.
- Examiner les raisons pour lesquelles les plaintes de harcèlement et d'intimidation ne sont pas présentées.
- Travailler à défendre les droits des groupes revendiquant l'équité avec les centrales syndicales, les groupes de défense des droits de la personne et les groupes communautaires.
- Encourager et favoriser la participation des membres à des conférences portant sur des questions d'intérêt pour les groupes revendiquant l'équité.

Modifications à la structure du STTP

Objectif : Formuler des propositions visant à améliorer le fonctionnement du Syndicat à tous les paliers

- Conformément aux décisions prises au présent congrès et aux dispositions actuelles des statuts nationaux et de sa partie sur les politiques, analyser les ressources dont dispose le STTP et celles dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat à l'échelle locale, nationale et internationale, et ce, à tous les paliers du Syndicat.
- Établir le mode de mise en œuvre des changements conformément aux droits conférés au Conseil exécutif national aux termes des statuts nationaux, que ce soit dans le cadre d'un vote référendaire ou dans le cadre du prochain congrès national du STTP.
- Veiller à ce que les sections locales et les membres aient l'occasion de donner leur avis dans le cadre d'un examen.
- Examiner les avantages et la viabilité des modèles d'affiliation pouvant s'appliquer aux nouvelles unités de négociation.
- Apporter notre soutien à l'Organisation nationale des travailleuses et travailleurs retraités des postes en ce qui concerne les enjeux des membres retraités.

Une éducation toujours plus solide

Objectif : Offrir une formation toujours plus solide au plus grand nombre de membres de toutes les unités de négociation.

- Mettre en œuvre des améliorations technologiques permettant d'offrir, par d'autres moyens, des programmes d'éducation et de la formation directement aux membres.

PLAN D'ACTION

- Accroître la participation de tous les groupes revendiquant l'équité au sein du programme de formation syndicale, à titre de participantes et participants et d'animatrices et animateurs.
- Accentuer la sensibilisation à la violence familiale dans notre programme d'éducation.
- S'attaquer aux problèmes croissants de santé et de sécurité au travail chez les membres grâce à des séances de planification stratégique, et dénoncer les soi-disant programmes de qualité de vie au travail de l'employeur.
- S'assurer que les membres participent au travail accompli par le Syndicat, à ses campagnes et aux résultats qui résultent de tous ces efforts.
- Reconnaître l'importance des jeunes dans la composition de l'effectif syndical et dans nos collectivités.
- Examiner d'autres emplacements où le Syndicat pourrait offrir son programme de formation de quatre semaines.
- Mener des séances de planification stratégique avec des regroupements de sections locales.
- Faire état des événements importants qui ont une incidence sur les membres au moyen de comptes rendus, d'études et de films.

Objectif : Améliorer les communications directes destinées aux membres

- Établir un réseau de communications efficace à l'intention des déléguées et délégués syndicaux.
- Établir un réseau de communications efficace à l'intention des membres.
- Remanier notre site Web pour y inclure des guides sur les conventions collectives et de l'information sur les questions courantes portant sur les avantages sociaux.
- Veiller à ce que les bulletins et autres documents destinés aux membres soient examinés et révisés par le service des communications.
- Remanier l'option « commentaires » (sur le site Web) pour que les questions soient acheminées à la région ou au service concerné.

Objectif : Renforcer les comités et le réseau de déléguées et délégués syndicaux et poursuivre le perfectionnement des déléguées et délégués sociaux.

- Poursuivre la mise en place du réseau des déléguées et délégués sociaux et continuer d'offrir de la formation dans tous les lieux de travail où le STTP est présent.
- Élaborer un nouveau manuel à l'intention des déléguées et délégués syndicaux.
- Par l'entremise des bureaux régionaux, lancer une campagne de recrutement et un programme de formation dynamiques visant les déléguées et délégués syndicaux et sociaux.

PLAN D'ACTION

- Mener un sondage auprès des représentantes et représentants syndicaux des paliers national, régional et local sur les besoins des déléguées et délégués syndicaux et des déléguées et délégués sociaux, les améliorations à apporter au recrutement de nouveaux déléguées et délégués et la rétention de ceux et celles déjà en place et des membres qui font partie de comités.
- Cerner les obstacles auxquels se heurtent les membres des groupes revendiquant l'équité et accroître leur participation à titre de militantes et militants syndicaux.
- Faire du concept de l'action collective au travail un modèle de résolution de problèmes.
- Continuer à revendiquer la reconnaissance des déléguées et délégués sociaux par l'employeur (négociations).
- Faire une tournée des sections locales pour faire la promotion du réseau.
- Regrouper des sections locales par secteur pour donner de la formation.
- Prévoir des sommes d'argent pour soutenir le travail des coordonnatrices et coordonnateurs, tournées, formations dans les locaux plus éloignés, remboursement des coûts de transport, repas, hébergement etc.
- Travailler en collaboration avec les comités de santé et sécurité au travail locaux et démontrer l'importance du réseau à l'employeur.
- Favoriser la communication entre les coordonnatrices, coordonnateurs, déléguées et délégués sociaux, conférences téléphoniques, partage d'information, information sur le site web du STTP, bulletins, médias sociaux (mais attention à la confidentialité).
- Donner l'occasion aux déléguées et délégués syndicaux de se rencontrer lors des activités syndicales, d'échanger de l'information et de formuler des recommandations aux comités exécutifs régionaux.
- Assurer l'encadrement des coordonnatrices et coordonnateurs et des déléguées et délégués sociaux afin de s'assurer de la stabilité du réseau.
- S'assurer que les déléguées sociales et délégués sociaux puissent se rencontrer sous forme de conférence régionale ou même nationale afin de pouvoir échanger, se soutenir, s'informer, faire la mise au point sur l'ensemble du travail réalisé, apprendre avec des présentations thématiques etc.
- Donner aux travailleurs et travailleuses de la relève davantage d'occasions de se rencontrer, de se concerter et de contribuer aux efforts du Syndicat.

PLAN D'ACTION

CONCLUSION

Le présent plan d'action définit des objectifs précis en prévision du prochain mandat, et il met de l'avant des stratégies pour les atteindre. Contrairement aux plans d'action antérieurs, il ne fait pas mention de groupes ni de campagnes en particulier, car les options peuvent changer au fil du temps. Il ne mentionne pas non plus de tactiques précises. Les tactiques sont fondées sur un portrait de la situation à un moment précis. Un plan nécessite une souplesse suffisante qui permet d'y apporter des ajustements en fonction des événements qui surviennent ou des difficultés qui se posent. Il ne fait aucun doute que le Syndicat devra faire face aux pressions croissantes qui s'exerceront sur ses membres au travail et dans leur vie familiale. En tant qu'organisation, le Syndicat subira lui aussi des pressions considérables.

Le présent plan d'action n'aborde pas les événements qui se produiront au cours des quatre prochaines années. Nous savons qu'il y aura, au cours de cette période, au moins une élection fédérale et une élection dans chaque province et territoire. Tous ces facteurs auront probablement une incidence sur les membres et le Syndicat. Le Syndicat devra définir sa position et la stratégie à adopter en fonction de la situation, ce qu'il a toujours fait dans le passé.

*/jyl-dn sepb 225
/scfp 1979*